



CAHIER DES CHARGES

APPEL A PRESTATAIRES POUR UN ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL

Accompagnement individuel

Accompagnement proposé et cofinancé par le DLA 90

Les propositions de réponse à cet appel d'offres devront être adressées par voie postale ou électronique à l'attention de la chargée de mission DLA **au plus tard le mardi 18 avril 2023 à 18h**. Le choix du prestataire retenu se fera dans les 7 jours maximum à compter de la date de fin de l'appel d'offre.

Merci de nous faire savoir si vous souhaitez répondre à ce cahier des charges, afin que nous puissions vous envoyer le diagnostic complet associé.

MIFE DLA 90

Gaëlle Mougel – Chargée de mission DLA
BP 90159
Place de l'Europe
90003 BELFORT CEDEX

gaelle.mougel@mife90.org

Complément d'informations disponible par téléphone au 06 13 94 00 73 et par mail.

Avec le soutien financier de :



Cofinancé
par l'Union
européenne



REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE





1. Contexte

Dans le cadre du soutien aux activités d'utilité sociale créatrices d'emplois sur le Territoire de Belfort, le Dispositif local d'accompagnement, porté par la Maison de l'Information sur la Formation et l'Emploi, a reçu pour mission de favoriser la consolidation économique des structures du territoire développant des activités d'utilité sociale et créatrices d'emplois.

À cette fin, le DLA souhaite apporter un soutien technique additionnel à ces structures en leur proposant un accompagnement sur-mesure, pragmatique et opérationnel, impliquant la mobilisation des responsables autour de la consolidation de leurs activités et de la diversification de leurs ressources, en les conseillant et en les dotant d'outils pertinents et adaptés à leur situation spécifique.

2. Destinataire de l'accompagnement

La Régie de Quartier a été créée en 1990 dans le cadre d'un dispositif de Développement Social des Quartiers (DSQ). Elle était une réponse aux constats relevés sur le quartier des Glacis et notamment une concentration des précarités, des mécanismes d'exclusions à commencer par celle du travail avec un taux de chômage important chez les jeunes et les femmes, des difficultés de maintenir en état les espaces extérieurs, des dégradations rapides liées à un manque de réactivité dans l'entretien quotidien et la nécessité de redynamiser la vie sociale.

La Régie des quartiers de Belfort est devenue inter-quartiers en 2015 en intervenant sur les Résidences et en 2018 sur Belfort Nord.

La Régie a consolidé son intervention économique sur deux grands secteurs ; des activités de propreté des espaces extérieurs et de nettoyage de locaux sur le secteur non marchand dit d'utilité sociale (ACI) et des activités de second-oeuvre bâtiment sur le secteur marchand (EI).

L'association a pour objet :

- Promouvoir les responsabilités individuelle et collective des habitants par une implication et une intervention directe de ceux-ci dans la gestion technique urbaine de leur quartier
- La création d'activités socio-économiques visant l'amélioration du cadre de vie sur les quartiers et au bénéfice de l'emploi des habitants
- Le renforcement du lien social dans une dynamique de développement social
- L'insertion sociale et professionnelle des habitants des quartiers les plus en difficultés
- La mise en place de services de proximité pour les habitants
- L'association porte une mission d'entretenir et d'embellir le cadre de vie des quartiers politique de la ville de Belfort, afin de contribuer au « mieux vivre ensemble ».

3. Présentation de la mission et contexte



La présente consultation a pour objectif de sélectionner un prestataire pour accompagner l'association dans son besoin d'appui sur les conséquences internes de sa défiscalisation prévue à partir du 1^{er} janvier 2024.

En effet, dans un premier, l'association Régie des Quartiers de Belfort avait fait appel au DLA en 2022, pour être appuyée sur la redéfinition de son projet associatif qui manquait de formalisation.

Outre la clarification du projet associatif, cet accompagnement a mis en évidence le caractère non lucratif et la gestion désintéressée de la Régie des quartiers de Belfort. Depuis, une demande auprès de la Direction départementale des finances publiques de défiscalisation de l'association a été déposée et acceptée.

Cependant, afin de se mettre en ordre de marche pour le 1^{er} janvier 2024, un travail est à mener en interne pour analyser toutes les conséquences du changement de fiscalité sur l'association notamment sur les taxes sur salaires, sur la facturation (TVA, HT/TTC et nets de taxe), sur l'impôt sur les sociétés, sur les comptes épargne-temps, ainsi que sur les conséquences des investissements passés avec immobilisations, liasse fiscale, définition de nouvelles procédures internes, etc...

L'association aurait besoin d'un accompagnement d'un expert-comptable spécialisé en fiscalité des associations d'insertion. (SIAE)

L'accompagnement par le prestataire se fera en lien très étroit avec la structure. Le prestataire ne fait pas « à la place de » mais est en appui à l'association pour la prise de décision, la formulation de préconisations et l'appui à la mise en œuvre. Le prestataire extérieur missionné par le DLA n'intervient pas seul : il s'appuie sur une structure et des bénévoles pour se nourrir de leur culture, leurs valeurs et leur projet.

Un accompagnement demande donc des temps de travail en présence du prestataire pour faire avancer collectivement la réflexion et une des conditions de réussite est l'engagement et la mobilisation de chacun dans la réflexion. Sans personnes à mobiliser, l'accompagnement ne peut pas se dérouler.

Quelques points clefs de méthode à respecter :

- Créer un groupe de pilotage de l'accompagnement DLA de minimum 3 personnes
- Valider chaque phase en bureau ou avec la direction/présidence
- Consulter les « clients », les partenaires, les financeurs
- Proposer des outils opérationnels clairs et réalistes et une vision prospective fédératrice
- Procéder à l'animation d'une succession d'entretiens, d'ateliers et de séances plénières et à la rédaction de synthèses visant à :
 1. assurer une écoute et une compréhension mutuelle des besoins de chacun,
 2. faire surgir toutes les solutions possibles
 3. déterminer les actions qui les rendront effectives.

4. Modalités d'intervention



Durée indicative de l'intervention :

➔ Dans le cadre de la mission de la Régie des Quartiers de Belfort, le DLA 90 préconise un accompagnement individuel de 2 à 3 jours à partir de mai/juin 2023 jusqu' à maximum octobre 2023.

Le coût de cette mission d'accompagnement ne pourra excéder 1100 € TTC/ jour.

Compétences attendues :

- Bonne connaissance du fonctionnement d'une association et d'une structure d'insertion par l'activité économique
- Compétences en comptabilité, finances et fiscalité.
- Pratique de l'ESS et accompagnements de structures
- Expertise méthodologique en définition et structuration de projet

Les frais de mission et de déplacement seront inclus à la proposition.

Les comptes rendus seront régulièrement envoyés à la structure accompagnée, ainsi qu'en copie à l'animatrice DLA. Le prestataire prévoira une restitution de l'accompagnement.

La mission sera évaluée au moyen d'indicateurs tels que le temps passé (fiches de présence), les contacts rencontrés, les difficultés rencontrées et les résultats.

Les informations sur le déroulement de la mission, le calendrier mis en œuvre, les modalités de l'intervention, les résultats ou avancées ayant pu être réalisés, les points de blocage ou les difficultés ayant pu être rencontrés devront figurer dans le rapport final ou le reporting final.

Important ! Les logos concernant le DLA et ses financeurs seront inclus dans tous les documents utilisés lors de la mission. (se referer à la chargée de mission DLA pour les obtenir)

5. Modalités de remise de la proposition

Les propositions devront donc comporter :

- Une note méthodologique répondant aux différents points du cahier des charges, ainsi qu'une reformulation de(s) problématique(s)
- Les attentes concernant la structure bénéficiaire (interlocuteurs, documents de travail,...), les réseaux
- La mise en évidence des éléments de sortie (livrables)
- Un calendrier prévisionnel de réalisation de l'intervention (grandes étapes avec détail des journées et coûts afférents, durée)
- Les compétences mises à disposition pour le déroulement de la mission, avec présentation de chacun des intervenants auprès de la structure



- Les éléments d'identification de l'entreprise de conseil (identité, statuts, coordonnées, organigramme et CV des consultants intervenants ; précision quant à une éventuelle sous-traitance, sa nature et les garanties qui y sont attachées ; qualification, habilitation AMI, labellisation, certification, agréments, etc. ; références et réalisation de prestations similaires, conditions de propriété intellectuelle des éléments liés à la mission)
- Le détail du nombre de journées et les coûts afférents pour chaque étape de l'accompagnement, les frais de mission et de déplacement sont inclus. Les tarifs seront présentés TTC, ou nets de taxe
- Les références du ou des prestataires dans le domaine de la fiscalité

Elles seront examinées par l'animatrice DLA et la structure dans un délai de 7 jours suivant la date de fin de dépôt des propositions. Les propositions incomplètes ou non conformes ne seront pas examinées.

6. Annexes sur demande par mail auprès de l'animatrice DLA

- **diagnostic complet de la structure** réalisé par l'animatrice du DLA en 2022 et partagé par le comité d'appui du DLA à : gaelle.mougel@mife90.org